

**Compte-rendu de la CCP du vendredi 22 septembre**

 Pour le vice-Rectorat: M. le Secrétaire Général, M.Redouane Fedane, Mme Ousseni,

 Pour le SE-UNSA Mayotte : Marie-Hélène Reichert, secrétaire académique non-titualires du SE-UNSA Mayotte

 **Ordre du jour** : **Bilan concernant les affectations des contractuels**

* Le SE UNSA a remercié, comme les autres représentants syndicaux, le Vice-Rectorat pour son anticipation concernant les affectations des contractuels. En revanche, il a été souligné que cela avait engendré beaucoup de tensions, de questionnement, d’angoisses, entre les premières vagues d’affectations (avant la CCP du 3 juillet) et les suivantes et cela jusqu’à la rentrée.

Contrat signé pour certains, d’autres pas. Listing sur le site du Vice-Rectorat très fluctuant (j’y suis, je n’y suis plus). Le SE UNSA a souligné que les vœux des enseignants n’avaient pas toujours été respectés, ce qui ne facilitait pas la vie des familles et pouvait être un obstacle au but recherché : efficacité dans le travail.

Le SNES pense que le critère « lieu d’habitation » ne doit pas être retenu. Ce qui peut surprendre.

* Il a été décidé que nous verrions en fin de séance, les cas particuliers avec M.Redouane Fedane.
* M.Redouane Fedane a précisé qu’il restait encore une dizaine de postes en Anglais, Sciences physiques, lettres modernes.Dans les autres matières, des remplacements pour congé de maternité ou autres.
* La question des congés de formation a été abordée et le secrétaire Général a précisé que Mme le Vice-Recteur avait souhaité étendre cette possibilité aux contractuels CDisés mais que cela dépendait toutefois du problème de recrutement dans certaines disciplines.

**Questions diverses :**

* La prime d’installation pour les Néo-contractuels fait beaucoup de bruit et « laisse un goût amer » aux contractuels arrivés les années précédentes.

Cette décision viendrait de Matignon : 5 salaires, payés en 4 fois et tous les 3 mois.

Les Néo-titulaires, eux, n’ont rien, ce qui est totalement injuste.

* Les contractuels ayant un master sont bien passés « catégorie 1 » mais se retrouve au premier échelon, sans reprise d’ancienneté. Je précise que cela doit être une erreur des services mais M.Redouane nous parle d’indice, de cas par cas, donc à revoir individuellement.

**Marie Hélène Reichert, secrétaire académique non-titulaires du SE-UNSA Mayotte**

